

Cadre réservé
Ne pas remplir



DEMANDE DE LOCATION DE BOX

TROPHÉE PAU ARNOS

12, 13 & 14 JUILLET 2024

- Confirmation réception
- Paiement :
 - Chèque
 - Espèces
 - CB
 - Virement
- Caution

Nom :

Prénom :

Team / Société :

Adresse :

Code postale : **Ville :**

Téléphone :

Mail :

Véhicules et Structures (préciser le nombre*) :

**Le nombre de véhicules stationnés derrière les box sera limité.*

..... Voiture tractrice Fourgon Semi-remorque

..... Tente : Longueur Largeur

Souhaite réserver : Box de 84m² (7x12m) x 450*€ = € (max 8 motos)

.....Box de 32m² (4x8m) x 260*€ =€ (max 3 motos) (3 box disponibles)

**Forfait du mercredi 19h00 au dimanche soir*

TOTAL =€

Nombre de motos à parquer dans le box :

Catégories des motos :

Demande de location à retourner complétée et signée, accompagnée du règlement par chèque à l'ordre du MCPA.

Adresse postale : Moto Club Pau Arnos, 1 route du circuit, 64370 Arnos.

Prise en compte des demandes par ordre de réception.

1 chèque de caution de 400€ sera exigé lors de l'état des lieux d'entrée.

REGLEMENT INTERIEUR BOX – PIT LANE

Il est formellement interdit de :

- Cuisiner et d'utiliser les box pour de la restauration
- Démonter les grilles sans autorisation
- D'intervenir sur les tableaux électriques
- Brancher des auxiliaires sur les tv
- Peindre à l'intérieur des box
- Planter quoi que ce soit au sol ou sur les murs
- Stocker du carburant
- Déposer les pneumatiques usagés dans un container ou de les laisser sur place

RAPPEL : LES ANIMAUX MEMES TENUS EN LAISSE SONT INTERDITS DANS LES BOX

Tranquillité publique et respect de l'environnement :

- Tout matériel apporté devra être remonté : pneumatiques, bidons, éléments de carrosseries. Des contenants sont prévus dans l'enceinte du circuit pour vos huiles et liquides.
- Le tri sélectif des déchets devra être effectué, conformément aux différentes poubelles mises à votre disposition. Des sacs poubelles sont disponibles à l'accueil du circuit.
- **A partir de 18h30** (*clôture des activités sur la piste*), les bruits moteurs devront être limités au démarrage des moteurs sans accélération, les autres nuisances sonores (*musique...*) devront être limitées afin de ne pas gêner les autres usagers des installations.
- **De 20h à 8h**, plus aucun bruit moteur ou autre ne sera toléré.
- Les piscines éphémères sont interdites

La caution sera restituée à la fin du meeting, déduction faite des frais occasionnés par d'éventuels dégradations ou vols.

Tarifs appliqués en cas de vol / dégradation / dépôt de déchets hors ordures ménagères :

- Extincteur	200 €
- Pelle	10 €
- Balais	20 €
- Clés x 2	50 €
- Téléviseur	200 €
- Pneumatique	20 € / pneu
- Bidon d'huile, batterie et pièce mécanique	sur devis

Exclusion

La Direction du Circuit a toute autorité, même dans le cadre d'une manifestation, pour exclure des infrastructures voire de l'enceinte du Circuit, toute personne ou équipe n'ayant pas respecté le présent règlement.

Date :

Signature et nom du signataire :

Précédés de la mention « lu et approuvé »